

DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE DRAGUIGNAN

COMMUNE DU MUY
AM/ST/2024 n° 210
2024 n°

PROROGATION D'ARRETE

Prorogation de l'arrêté n° 2024-211
Autorisation de voirie pour la pose d'un échaudage
Par l'entreprise KLC CONSTRUCTION
129 RDN7
Du samedi 21 au lundi 30 décembre 2024

LE MAIRE DU MUY,

VU l'arrêté n° 2024-211 en date du 05 décembre 2024 ;
Considérant que les travaux ne sont pas terminés ;

ARRETE

ARTICLE 1 : l'arrêté municipal n° 2024-211 du 05 décembre 2024 est prorogé **jusqu'au 30 décembre 2024**.

ARTICLE 2 : Toutes dispositions de l'arrêté n° 2024-211 demeurant inchangées et valables.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté pourra être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de TOULON.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au :

- Pétitionnaire
- Chef de la Police Municipale
- Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Muy
- Responsable des Services Techniques

27 DEC. 2024

LE MUY, le 27 décembre 2024

Pour Le Maire empêché,

**L'adjoint délégué aux Services Techniques,
Monsieur Alain CARRARA.**

